

# Bactéries productrices de carbapénémases



Mise à jour  
06/11/2024

Autres dénominations

EPC

CRE

Carbapénémase

Informations relatives à  
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Pédiatrie

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Entérobactéries, *Pseudomonas* ou *Acinetobacter* producteurs de carbapénémases

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission



par contact direct entre patients



par l'intermédiaire du personnel (mains)



par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat)

---

## Période d'incubation

Variable

---

## Durée d'infectiosité

Durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase, de quelques semaines à plusieurs mois. Peut être prolongée en particulier chez les patients immunocompromis

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles CONTACT

Si EPC/CPE/CRE ancien (3 suivis de portage négatifs et dépistage positif datant de moins de 2 ans) : appliquer les Précautions Standard

---

## Placement

Chambre individuelle avec sanitaires dédiés ou, à défaut, un dispositif médical pour le recueil des excréta (chaise percée) dédié au patient

---

# Durée des mesures

Pendant toute la durée du portage EPC/CPE/CRE (selon indication du service HPCI)

---

## Signalétique

- > Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
  - > Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
  - > Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d'isolement géographique
  - > Avant intervention chirurgicale: Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
- 

## Suivi microbiologique

- > Dépistage ciblé à l'admission, Si patient:
  - > a séjourné plus de 24h pendant les 12 derniers mois dans un hôpital à l'étranger
  - > est transféré d'un établissement de soins à l'étranger (hors Suisse) ou d'un établissement suisse (service) déclaré en épidémie
  - > a reçu une hémodialyse dans un centre étranger dans les 12 mois précédant ou dans un centre suisse déclaré en épidémie
  - > est en provenance d'un programme humanitaire de l'étranger connu comme porteur de BMR (frottis selon indication HPCI)
- > Si la colonisation remonte à **plus de 6 mois** (= dernier prélèvement positif) faire un contrôle du portage (2 frottis :J0,J7 et une culture de selles J14):
  - > Frottis rectal (doit être teinté)
- > Si la colonisation **date de < 6 mois** :
  - > aucun dépistage à l'admission

---

## Matériel de soins

- > Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- > Privilégier le matériel à usage unique (UU)
- > Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement

---





## Transport

- > Literie et chemise du patient propres
- > Avertir le service de destination et le transporteur pour qu'il prenne les mesures adéquates
- > Limiter les déplacements aux besoins essentiels
- > Avant intervention chirurgicale: communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
- > Désinfection du lit

---

## Circulation

- > En soins aigus, hôpitaux et cliniques :
  - > En principe, pas de sortie de la chambre
  - > Si sortie jugée nécessaire par le médecin en charge et en accord avec le service HPCI (rééducation, long séjour, etc) : chemise propre, flacon de poche de solution hydro-alcoolique
- > En CTR
  - > En absence de facteurs de risque, le patient peut circuler librement si les conditions suivantes sont réunies :

-  Patient propre sur lui
  -  Vêtements propres
  -  Si présence de pansements, ils sont propres
  -  Désinfection des mains avant de sortir de leur chambre
- 

## Visiteurs

Ne pas s'asseoir sur le lit  
Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre  
Surblouse seulement si participation aux soins  
Limiter le nombre de visiteurs



---

## Transfert/sortie

Avertir le service/l'établissement de soins de destination


---

## Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie
  -  Se référer aux recommandations de l'unité HPCI
- 

## Prise en charge des personnes contacts

### Mesures

-  Enquête d'entourage selon directives du service HPCI

- On considère comme un cas contact:
  - Tous les contacts et voisins de chambre depuis l'admission du cas index
  - En Soins Intensifs, étendre les dépistages à tous les patients présents au même temps que le cas index
- Se référer à la fiche micro-organisme : Contact carbapénèmase / EPC / CPE / CRE

---

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

---

### Gants

Non indiqués en systématique

A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

---

### Blouse de protection

Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat, pas nécessaire si simple passage dans la chambre

---

### Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---

# Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins

- Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
- Vaisselle : filière habituelle

---

### Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, désinfecter le lit et changer la literie

---

### Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
  - Tout le matériel non-désinfectable présent en chambre est jeté
  - Tout le matériel désinfectable présent en chambre est à désinfecter



Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement

---

## Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Déclaration du cas

### Déclaration à HPCi Vaud

Recommandé

Oui si résident en EMS

---

### Déclaration au service HPCI

Obligatoire

---

### Déclaration au médecin cantonal

Déclaration du médecin dans un délai d'une semaine

---

## Autre information

### À consulter

